

L'ASSOCIATION,

Journal de la Nièvre.

Politique. — Industrie commerciale et agricole. — Jurisprudence. — Littérature.

Ce JOURNAL paraît le Jeudi et le Dimanche. On s'abonne à Nevers au bureau du Journal, et chez tous les Directeurs de Poste. — Prix de l'abonnement : Pour le département, 20 fr. pour un an, 10 fr. pour six mois, 6 fr. pour trois mois. — Hors du département, 24 fr., 12 fr., 6 fr. 50 cent. — Prix des insertions, 25 cent. la ligne. — Tout ce qui a rapport à la rédaction doit être adressé à M. C. GAUGUIN, rédacteur en chef, rue St.-Martin, N° 3. — Tout ce qui concerne les Abonnements et les Annonces, au bureau du Journal, rue des Merciers, N° 16. — Les lettres et paquets doivent être affranchis.

NEVERS.

INTRIGUES DE LA COUR.

Ce qui s'est passé dans les régions gouvernementales, depuis le traité du 15 juillet, prouve que M. Thiers a été joué par plus fin que lui.

Le président du premier-mars avait eu la prétention de tenir son portefeuille du parlement et il se glorifiait d'avoir été imposé à la cour, de gouverner malgré la cour, ce qui ne l'empêchait pas d'avoir pour elle de coupables complaisances, pour tâcher de faire oublier son origine. Mais la cour, qui s'était promis de profiter des complications de la question d'Orient pour le renverser, saisit l'occasion que lui présentait la convention de Londres. La quadruple alliance, qui avait pour but de régler les intérêts de l'Orient sans la France, et contre la France, devait soulever dans le pays une indignation générale. La cour comprit bien que ce traité n'était pas moins hostile au chef de l'État qu'il excluait du conseil des rois, et elle aurait secondé franchement l'élan belliqueux de la nation, si, fidèle au système de concessions envers l'étranger suivi depuis 1830, elle n'avait espéré, à l'aide de nouvelles soumissions, faire par donner l'expulsion de la branche aînée et prouver, en renvoyant un ministre des affaires étrangères qui déplaisait à l'aristocratie européenne, que la camarilla de Louis-Philippe n'était pas moins puissante que celle de Charles X, pour paralyser la volonté nationale, et qu'après tout les gouvernements absolus n'avaient rien à craindre de notre comédie représentative.

Pour atteindre le triple but qu'elle se proposait, se débarrasser de M. Thiers, conserver la paix en laissant exécuter le traité du 15 juillet et mériter par là son entrée dans la Sainte-Alliance en lui donnant de nouvelles garanties, la cour agit de ruse. Si elle eût d'abord laissé pénétrer ses desseins, nul doute qu'elle n'eût échoué. La nation l'aurait forcée de convoquer les chambres avant la mise à exécution du traité, et le vote de l'adresse se serait trouvé soustrait à l'influence pernicieuse de ce qu'on appelle les faits accomplis. La cour, qui craignait d'avoir la main forcée, n'y eut pas trouvé son compte. Pour maîtriser le mouvement, elle feignit de se mettre à sa tête, cria plus fort que les autres contre l'outrage fait à la nation. Le *Journal des Débats*, organe officiel de la cour, eut ordre d'attaquer le traité du 15 juillet, de comparer à l'avantage du vice-roi, son administration en Syrie avec celle du sultan, de soutenir le droit de Mohammed-Aly au gouvernement de cette province, d'exagérer les forces sous les ordres d'Ibrahim. La cour appuyait les tirades guerrières du *Journal des Débats* par un langage peu pacifique.

Dans ses rapports apparents avec les ambassadeurs étrangers, elle leur rappelait le temps où un auguste personnage chantait la *Marseillaise* et celui plus reculé où il faisait partie de la société des Jacobins. Elle leur disait qu'il n'a-

vait pas jeté si loin son bonnet rouge qu'il ne pût le retrouver et, en se mettant à la tête de la démocratie française, faire trembler sur leurs trônes les rois absolus. Mais, tout cela se bornait à de vaines paroles et à d'hypocrites démonstrations pour amuser le pays : on laissa les ministres faire des armements, écrire des notes et exécuter la pensée favorite de la cour, les fortifications de Paris; mais toute tentative d'opposition par la force au traité du 15 juillet, fut soigneusement prévenue. L'habile et intrépide amiral Lalande fut rappelé pour avoir proposé les moyens de détruire la flotte des alliés et offert d'exécuter son projet. Nos vaisseaux reçurent l'ordre de rester à l'ancre sur les côtes de la Grèce et ceux de Mohammed-Aly furent retenus dans le port d'Alexandrie, pendant le bombardement de Beyrouth. Le ministre fut empêché de s'emparer de Mahon, point intermédiaire entre Alger et Toulon qui nous eût rendus maîtres de la circulation de la Méditerranée et qui eût permis à nos croisières d'arrêter au passage tous les navires ennemis.

Cependant les alliés hâtaient l'exécution du traité de Londres. L'or des Anglais achetait la défection des amis douteux du Pacha et le canon faisait raison de ceux qui refusaient de se vendre. Quand le succès des alliés n'a plus été douteux, on a forcé M. Thiers à donner sa démission. Maintenant que la désertion a éclairé les rangs de l'armée d'Ibrahim, que Mohammed-Aly perd chaque jour du terrain en Syrie et que la flotte anglaise dans le Levant voit augmenter le nombre de ses vaisseaux et est en état de résister à la nôtre, on va dire à la chambre : Voulez-vous entreprendre une guerre désavantageuse? Voulez-vous conquérir au vice-roi une province qu'il n'a pas su défendre? Respectez les faits accomplis. — Puis quand le traité aura reçu sa complète exécution, quand nous aurons perdu notre dernier allié, la cour dira à la diplomatie étrangère : J'ai renversé M. Thiers qui vous déplaisait et que je n'aimais pas, j'ai mis la France dans l'impossibilité de vous porter ombrage, en l'isolant dans le monde. Qu'aurait fait de mieux la camarilla de Charles X? Pour prix de mes services, faites moi place dans la Sainte-Alliance; nos intérêts sont communs.

BULLETIN POLITIQUE.

Les débuts de la chambre des députés continuent à laisser pressentir une attitude favorable au cabinet. Après la nomination de son président, elle a choisi ses vice-présidents et ses secrétaires dans les rangs ministériels. Il s'agit de savoir ce que l'on peut induire de la manifestation de la majorité sur des noms propres. Suivant plusieurs journaux elle est significative; suivant d'autres elle est sans importance.

Le *Journal des Débats* et la *Presse* sont dans la jubilation de l'éclatant avantage que, selon ces feuilles, le nouveau cabinet a remporté sur l'opposition.

Le *Courrier Français* croit devoir préjuger que la chambre

se prononcera pour la paix. Cependant il ne désespère pas complètement de l'influence de la minorité, qui pourra compter un noyau redoutable de 170 à 200 députés. En ce moment, la peur unit la majorité au ministère. Il y a entre eux sinon communauté d'opinions, du moins une complicité de sentiments. Mais les députés ont en général de l'éloignement pour la personne et pour les idées de M. Guizot, les prodigalités du maréchal Soult les irritent, et l'habileté de M. Martin (du Nord) n'est pas faite pour les rassurer. Sans obtenir dans la discussion de l'adresse, plus de succès que dans les scrutins qui viennent d'avoir lieu, l'opposition si elle ne peut espérer de gagner la majorité dans la chambre, doit s'efforcer de la gagner dans le pays.

« Ce résultat, que nous avons parfaitement prévu, dit le *Siècle*, présente à l'avantage du ministère Guizot une différence de cinquante voix, ce qui démontre que la majorité repose sur vingt-cinq de ces hommes douteux, éternel fléau des assemblées délibérantes, qui en se portant tour à tour d'un côté et de l'autre décident, par des considérations bien souvent puéres et presque toujours personnelles, les plus hautes questions, ébranlent incessamment tous les intérêts et jettent la confusion dans tous les esprits. Ces hommes à convictions mobiles ou équivoques auraient été des plus ardents à soutenir le cabinet du premier mars, s'ils l'avaient trouvé debout; il en est qui, il y a quinze jours à peine, exhalaient dans les propos les plus belliqueux l'indignation patriotique dont leur âme était remplie. Une fois l'administration changée, leur ardeur ne se retrouve plus. Une place à celui-ci, une place à celui-là, une garantie offerte aux autres, voilà les motifs qui les déterminent ou les prétextes qu'il leur faut.

« D'autres, par position ou par tempérament, sont toujours avec le pouvoir, toujours de son avis, toujours prêts à donner leur concours.

« Les ultra-conservateurs se livrent à la joie. Hélas! le réveil sera triste.

« En s'abandonnant elle-même, la chambre cherche visiblement à se rattacher le plus qu'elle peut aux noms qui étaient autrefois l'expression de la majorité électorale. Tandis qu'elle donne 213 suffrages à M. Dufaure et 289 à M. Calmon, elle octroie à grand-peine une voix de majorité à M. Salvandy. Entre ce dernier et M. Ganneron, candidat du centre gauche et de la gauche, la différence a été de 18 voix. Entre M. Ganneron et M. de Sade, elle a été de 17.

« Tous les rapprochements que l'on pourra faire amèneront à conclure que le déplacement d'une vingtaine de boules précipiterait la chute du nouveau cabinet. M. Guizot et ses collègues peuvent se tenir pour assurés qu'à partir du jour où ils auront signé définitivement un pacte de honte avec les alliés, leur existence ministérielle cessera. »

Le *Temps*, parlant de la nomination des vice-présidents, pense qu'il n'y a rien de significatif dans le résultat. Un certain nombre de députés ont l'habitude de composer avec les questions de personnes, alors même qu'ils sont bien décidés à ne rien sacrifier sur les questions de principes.

Feuilleton de l'Association.

Une Mission diplomatique.

Ce n'est pas d'aujourd'hui seulement que la fièvre des affaires publiques s'est emparée d'une foule de cerveaux faibles, ardents et destinés à succomber dans les accès de cette dévorante maladie. Aux jeunes gens de nos jours, qui entre une partie de whist et une intrigue galante s'improvisent hommes d'état, aux dandys qui, profitant d'une chance favorable, se lancent dans la carrière politique comme dans l'arène du *steep-chase*, nous citerons l'exemple de M. de Lusigny.

Ce nom, oublié maintenant, florissait au commencement de l'Empire. Il était sorti du directoire et du consulat avec une grande réputation d'élégance, et il aurait pu se faire de nouveaux titres à la même gloire, si M. de Lusigny ne s'était réveillé un beau matin avec la migraine de l'ambition. Il jeta un grave coup d'œil sur sa vie et se blâma sévèrement d'une frivolité qui avait survécu aux grâces légères et aux excusables emportements de la première jeunesse. Le résultat des sages réflexions de M. de Lusigny fut qu'il se devait à son pays. On sait comment l'ambition et l'égoïsme entendent ce dévouement. Cette dette au pays fait vivre ceux qui la payent.

Six mois après, la migraine, les idées morales et le patriotisme de M. de Lusigny avaient porté leur fruit. Le petit-maitre avait donné sa démission, quitté son élégant entresol et renoncé à ses folies; — car on faisait encore des folies sous l'Empire. Il habitait un vaste appartement du faubourg Saint-Germain; il avait de beaux salons parfaitement disposés pour des conférences politiques, et un cabinet où il s'enfermait souvent pour méditer sur l'équilibre européen. Notre ambitieux ne s'était pas borné à ce changement d'habitudes et de domicile; pour que la réforme fût complète, pour que rien ne manquât à sa position d'homme grave, il s'était marié.

Un matin, M. de Lusigny était en train de lire la neuvième colonne du *Moniteur* qui ce jour-là avait un supplément, lorsque le comte de B..., sénateur de l'Empire, entra chez lui.

— Eh bien! mon cher protecteur, dit Lusigny, m'apportez-vous ma nomination à quelque bel emploi? Voilà déjà six mois que j'attends, et rien ne vient. Cependant, j'ai suivi exactement vos prescriptions; je me suis laissé entièrement diriger par vous; j'ai épousé la femme que vous m'avez choisie...

— Vous plaindriez-vous de ce mariage?

— Non, Mathilde est charmante et je suis parfaitement heureux... c'est-à-dire, une seule chose manque encore à mon bonheur, un emploi qui m'ouvre la carrière politique pour laquelle je suis né. Vous m'avez promis de faire de moi un homme d'état.

— Cela viendra; mon cousin le ministre s'occupe de vous; ce soir même il vous présentera à l'empereur; voici une lettre d'invitation pour le bal des Tuileries.

M. de Lusigny pressa le sénateur dans ses bras. Etre présenté à l'empereur, c'était le premier pas vers cette haute fortune politique si ardemment rêvée. Le reste de la journée fut employé aux préparatifs et à l'étude qu'exigeait une circonstance si importante. A l'heure indiquée sur la lettre d'invitation, Lusigny, vêtu d'un costume de fantaisie habilement composé, monta dans une magnifique voiture de remise et se rendit au château, où il fut introduit après une longue station sur la place du Carrousel. Son ambition tressaillit lorsqu'il entra dans la salle des Maréchaux, lorsqu'il respira cet air de la cour qui monte à la tête et donne des vertiges. — Me voilà donc enfin sur mon terrain! pensait-il en se pavanant au milieu des grands dignitaires et des habits brodés qui encombraient les salons. Le comte de B... le prit par le bras et le conduisit près de son cousin; au même instant, l'empereur passa, et après s'être entretenu avec le ministre, adressa quelques mots à Lusigny. Foudroyé par cette faveur, l'ambitieux demeura sans voix; il n'eut pas la force de prononcer une syllabe, et quand il reprit ses esprits, le grand homme était déjà trop loin pour entendre sa réponse.

Le lendemain, Lusigny alla voir tous ses amis, avec un petit air de triomphe.

— Je suis allé hier au château, disait-il, j'ai causé avec Sa Majesté. On le complimenta: quelques-uns même lui demandèrent sa protection, qu'il leur promit avec la bonne grâce naturelle et la facile bienveillance qui accompagnent ordinairement l'aurore de la grandeur.

Cependant notre ambitieux n'était pas encore aussi avancé qu'il le croyait. Il lui fallut reprendre patience et attendre. Tous les matins le comte de B... venait le voir et le faisait travailler; il lui donnait à rédiger des notes diplomatiques et à résoudre des problèmes de politique transcendante. Pendant que le futur homme d'état était à l'œuvre, le sénateur passait chez M^{me} de Lusigny pour l'entretenir de choses tout à fait étrangères aux affaires publiques. Ces conférences devaient profiter à l'ambition du mari; l'instant arriva où son éloignement fut jugé nécessaire. Ce fut un beau jour pour Lusigny.

— Vous êtes lancé, lui dit le sénateur.

— Vraiment! et à quel emploi suis-je nommé? une préfecture?

— Mieux que cela. Votre capacité, votre finesse, vous appellent dans la diplomatie où vous pourrez rendre de grands services et faire un beau chemin. Mon cousin le ministre vous charge d'une mission.

— Quoi! je suis nommé chargé d'affaires? ministre plénipotentiaire?

— Pas tout à fait. On n'arrive pas du premier coup à ces emplois, et il faut que la faveur dont on vous donnera des preuves soit justifiée d'abord par quelques précédents. Vous partirez cette nuit pour la cour du grand duc de... chargé de dépêches pour notre représentant.

— Et mon départ sera-t-il officiellement annoncé dans le *Moniteur*?

— Non, car il s'agit d'une mission secrète. Vous recevrez des instructions détaillées dès que vous serez arrivé à votre destination. Je vous apporterai moi-même vos dépêches ce soir.

Ces dépêches, que le comte remit à M. de Lusigny, étaient enfermées dans une énorme enveloppe soigneusement cachetée et revêtue du sceau ministériel. Plein de joie et d'orgueil, l'envoyé extraordinaire remercia son protecteur, fit ses adieux à sa femme, et partit en recommandant au postillon d'aller grand train.

C'est de la plus haute importance, lui avait dit le sénateur, vous avez peut-être entre les mains le sort de l'Europe; à votre retour, si l'on est content de vous, vous recevrez une récompense proportionnée à votre mérite.

Le sort de l'Europe! ce n'était pas trop mal pour un début, et, tout en roulant au grand galop, Lusigny regardait l'avenir à travers un prisme rayonnant; il construisait de magnifiques châteaux en Espagne sur le sable de sa vanité; il se voyait l'arbitre des destinées du monde, et il commençait à regarder le prince de Talleyrand comme bien peu, lorsque tout à coup sa chaise de poste s'arrêta.

— Qu'est-ce donc? demanda-t-il en mettant la tête à la portière.

Pour toute réponse, trois hommes, debout sur la route, lui présentèrent le canon de leurs carabines. — Puisant un courage extraordinaire dans le caractère dont il était revêtu, Lusigny leur dit :

— Vous ne savez donc pas à qui vous avez affaire, misérables? Je suis diplomate chargé de dépêches par le gouvernement; c'est le sort de l'Europe que vous arrêtez en ma personne.

— Tais-toi et descends! répondirent les bandits.

Quand la voiture eut été dévalisée, on permit au diplomate de remonter dedans et de continuer sa route. Jusque là un des brigands l'avait tenu en respect sur le revers d'un fossé. Lusigny contempla sans trop d'émotion ses malles ouvertes et livrées au pillage; mais quels ne

Lorsque les ministres se croient acceptés, appuyés, sûrs de la majorité, un scrutin solennel vient les surprendre à l'improviste et prouver à quel point cette majorité pousse le scepticisme et le parti pris de n'être à personne.

« Les fractionnements infinis de la chambre, dit le *National*, donnent à une coterie bien placée une importance décisive dans les grandes questions. La force numérique des conservateurs n'est pas supérieure à celle de la gauche augmentée des amis de M. Thiers. Quand ces deux bateaux plats vont se rencontrer, ces derniers auraient même l'avantage, car l'équipage est plus intrépide; mais au milieu de la bataille surviennent ces écumeurs parlementaires qui naviguent sans pavillon et qui donnent la victoire à l'un ou à l'autre des combattants. C'est au scrutin secret surtout que ces pirates sont dangereux; car on ne les voit pas et leurs coups sont toujours mal assurés à la lumière. M. Thiers aujourd'hui se plaint d'eux et les accuse d'être des hommes sans pudeur. M. Thiers les calomnie, ils ont la pudeur de ces femmes qui ont besoin avant tout que les bougies soient éteintes. M. Thiers qui les accuse aujourd'hui, a été leur premier corrupteur, et leur infidélité est encore un des châtimens qu'a provoqués et mérités ce méchant cœur d'aventures. »

« Nous n'hésitons pas dit le *Constitutionnel*, à reconnaître que si les opinions continuent à se partager dans le même sens, il y aura pour le ministère une majorité d'environ soixante voix. Mais des doutes assez sérieux nous restent sur la persévérance de la chambre. Les questions personnelles ne sont pas toujours une épreuve décisive. Telle candidature a pu effrayer les hommes timorés qui n'auraient pas cependant entendu se donner corps et âme au ministère, en préférant M. Sauzet à M. Odilon-Barrot. On rencontrera plus d'un mécompte si l'on se fie au scrutin d'aujourd'hui, et les questions de choses ont une si grande importance, qu'il serait téméraire de les préjuger, d'après une décision qui a pu être singulièrement influencée par les considérations personnelles. »

« Nous réservons l'avenir, mais nous ne faisons pas la situation meilleure qu'elle n'est. Les choix de la chambre causeront une douloureuse sensation dans le pays. Sa confiance en nos institutions en pourra être diminuée, et c'est là un malheur plus grand que d'avoir à subir un mauvais ministère. La chambre doit être l'organe sincère du sentiment national; si elle le méconnaît, le pays n'aura plus foi en elle; et la pire des situations, c'est celle où la nation n'a plus foi dans les institutions qui la régissent. »

La nomination des membres composant la commission chargée de rédiger le projet d'adresse en réponse au discours du trône, ajoutera encore aux inquiétudes qu'ont déjà fait concevoir les premiers choix de la chambre. Cette commission est toute ministérielle. Puisse la discussion convertir à l'opposition les députés douteux et timides qui, dans les questions de personnes, ont donné leurs voix aux partisans du 29 octobre.

Les nouvelles d'Orient sont loin d'être favorables à la cause du vice-roi d'Égypte. Le succès des *alliés* sur la côte de la Syrie a de quoi inquiéter. Cependant aucune démonstration n'a encore été faite contre le point le plus important de cette province, Saint-Jean-d'Acre, qui paraît sérieusement menacé. Mohammed-Aly paraît avoir désespéré de la protection de la France, et, malgré les efforts faits auprès de lui par notre gouvernement pour l'empêcher d'agir, on ne tardera sans doute pas à apprendre que la flotte d'Alexandrie aura attaqué la flotte ennemie qui bloque cette ville.

furent pas son désespoir et sa terreur, lorsqu'il vit que les voleurs avaient enfoncé le coffre dans lequel se trouvaient ses dépêches et qu'ils s'étaient emparés de ce trésor diplomatique. Déjà ils s'apprétaient à rompre les cachets.

— Malheureux ! s'écria Lusigny, qu'allez-vous faire ? Violent les secrets de l'état ! Vous voyez bien que cette enveloppe ne peut renfermer aucun objet précieux, mais seulement des papiers qui sont sans importance pour vous.

— Nous voulons nous en assurer, répondit le chef de la bande.

— Mais si je ne conserve pas intact le dépôt qui m'a été confié, je suis un homme perdu, et la carrière politique me sera fermée à tout jamais !

— Que nous importe !

— Eh bien ! je vous propose un marché. Malgré toutes vos recherches, vous n'avez pu découvrir une somme de vingt mille francs en billets de banque, si bien cachée qu'avant de la trouver vous seriez infailliblement surpris par le passage de quelques voitures sur cette route. Si vous voulez me rendre mes dépêches sans les ouvrir, je vous donne ces vingt mille francs.

— Marché conclu !

— Voilà des dépêches qui me coûtent cher, pensait Lusigny en continuant sa route; mais je serai payé de ce sacrifice.

Un autre accident attendait le diplomate près du but de son voyage. Il touchait aux frontières du grand-duché, lorsqu'en traversant une rivière assez dangereuse, par un très-mauvais temps, la barque sur laquelle il se trouvait heurta violemment un autre bateau. Plusieurs personnes furent renversées par ce choc; Lusigny, qui tenait de ses deux mains ses chères dépêches, fut jeté contre le bord de la barque, et dans sa chute, il perdit son précieux fardeau qui tomba dans la rivière. Alors n'écoutant que la voix de son enthousiasme diplomatique, il s'élança dans les flots, bien qu'il ne sût pas nager.

Quand il reprit ses sens, il était dans une cabane de pêcheurs, où on l'avait recueilli, et où de prompts secours et des soins touchants lui avaient été prodigués. Sa première pensée et son premier mot furent pour ses dépêches.

— Où sont-elles ? s'écria-t-il.

— Sauvés, lui répondit son domestique en les lui montrant.

Sauvés, oui, mais dans quel état ! L'enveloppe était déchirée; les cachets ne tenaient plus, et le papier était tellement imbibé d'eau, que le diplomate se crut obligé de commettre une indiscrétion pour le salut de la mission dont il était chargé. Il fallait absolument faire sécher les papiers contenus dans les débris de l'enveloppe. Après avoir bien pesé les nécessités de la situation, Lusigny se décida; d'une main tremblante, il ouvrit ses humides dépêches, plusieurs feuilles de papier blanc tombèrent en lambeaux sous ses doigts, et découvrirent à ses yeux étonnés, — une pantoufle !...

Une pantoufle mignonne, en velours vert.

Comment vous peindre la consternation du malheureux diplomate ? Il examina les débris de la volumineuse enveloppe, il n'y avait pas une seule ligne, pas un seul mot d'écriture. Les dépêches se bornaient à la pantoufle, sans commentaires.

— Je suis donc joué ! dit-il; c'est donc une mystification du ministre ou du sénateur ? Le sort de l'Europe, disaient-ils, est attaché à cette mission !... Le sort de l'Europe dans une pantoufle !... Et j'ai donné

La régence provisoire d'Espagne, vient de publier son programme signé de tous les ministres; elle déclare être résolue à adopter rigoureusement la constitution et à laisser aux cortès, le soin d'adopter les réformes utiles. Nous doutons que cette constitution réunisse toutes les conditions nécessaires au bonheur de la nation. Certains passages de cette proclamation, indiquent de la part d'Espartero, une intention secrète de s'opposer à un plus ample développement des libertés espagnoles, mais en même temps, ils prouvent l'impuissance de ce castrat politique, en présence du mouvement formidable qui l'entraîne.

Le *Courrier français*, qui doit être bien informé, fait les révélations suivantes sur la note en date du 8 octobre, adressée à la coalition après le bombardement de Beyrouth et qui abandonnait la Syrie aux chances de la guerre.

« La note avait été rédigée par M. Thiers et elle fut lue en conseil le 2 octobre. Le roi refusa d'en autoriser l'envoi; les ministres donnèrent leur démission. Sous les auspices de M. le duc de Broglie, et après six jours de débats, il s'opéra une transaction. Le roi céda sur certains points et le ministère sur certains autres; la note ainsi modifiée prit la date du 8 octobre, et fut adressée à tous les cabinets. Cependant en consentant à diriger les affaires jusqu'à la réunion des chambres, le ministère déclara, dit-on, formellement au roi qu'il se regardait comme à l'état de démission. La difficulté soulevée plus tard par la rédaction du discours du trône n'a fait que précipiter le dénouement auquel tous les ministres du premier mars étaient déjà préparés. »

Il faut avouer que nous jouons de malheur ! Nous n'entendons ni le patriotisme, ni l'ordre, ni la pudeur, ni la logique, ni la bonne foi comme l'*Echo de la Nièvre*. Il est vrai que l'*Echo de la Nièvre* est dans une position à ne rien entendre comme tout le monde.

Suivant la feuille ministérielle quand même, nous usons de mauvaise foi en lui opposant ce qu'elle a écrit contre les doctrinaires quand ils n'étaient plus au pouvoir et ce qu'elle a écrit pour eux quand ils y sont revenus.

Il est vrai que pour justifier ses incessantes palinodies, l'*Echo de la Nièvre* prétend n'être point coupable des contradictions intéressées que fait ressortir le rapprochement de ses articles. Ainsi, le journal de la Préfecture n'a jamais changé. Aujourd'hui, s'il prodigue ses louanges à MM. Guizot et Duchâtel, c'est que MM. Guizot et Duchâtel ont abjuré leurs erreurs. Mais comment se fait-il que vous ne vous trouvez d'accord avec eux que le jour même où ils arrivent au pouvoir ? Comment se fait-il qu'hier encore, vous encensiez M. Thiers, M. Thiers entré au ministère par une brèche faite à la royauté, suivant le *Journal des Débats* ? Comment se fait-il que le 11 octobre, les intrigues de ceux qui voulaient supplanter M. Thiers vous inspiraient les réflexions suivantes :

« Nous nous sommes abstenus de faire de ces événements, » que cependant le ministère n'avait su ni prévoir ni empêcher, un texte de déclamations contre lui; nous laissons » CE ROLE MISÉRABLE à ceux qui, dans les plus chers intérêts » du pays, devant les éventualités d'UNE PAIX HONTEUSE ou » d'une guerre effroyable, ne voient encore que DES QUESTIONS » DE PERSONNES et de PORTEFEUILLES. M. THIERS SEUL DOIT, » M. THIERS SEUL PEUT supporter le poids des faits accomplis. »

« Au point où nous en sommes, et avant que la question de

vingt mille francs aux voleurs, et j'ai risqué de me noyer pour sauver ces ridicules dépêches !... Malédiction !

Lusigny reprit en toute hâte le chemin de Paris, et autant il était joyeux et fier au départ, autant il se trouva honteux et désespéré au retour. Mille projets de vengeance se croisaient dans sa tête; il ne rêvait plus la puissance que pour précipiter l'Europe dans le volcan des révolutions.

En arrivant chez lui, il trouva le comte de B... déjeunant avec sa femme.

— Je suis enchanté de vous rencontrer ici, s'écria Lusigny furieux.

— Vraiment ? reprit le sénateur; cela vous fait plaisir ? Eh bien ! tant mieux, mon cher; mais nous ne vous attendions pas si tôt ?

— Je le crois bien ! Un heureux hasard m'a épargné une partie du voyage. Vous voulez me mystifier aux yeux de l'Europe entière; mais j'ai déjoué vos projets, j'ai tout découvert, voyez !

Et Lusigny tira de sa poche la pantoufle diplomatique.

— Ah ! reprit froidement le sénateur, vous avez ouvert vos dépêches ? Cela ne se fait pas, mon cher, et je crains bien que votre indiscrétion n'ait pour vous et pour la France des conséquences fâcheuses.

Une explication suivit ces paroles :

— Rien de plus sérieux que votre mission, dit le comte à Lusigny; rien de plus simple que cette pantoufle. Croyez-vous donc qu'en diplomatie on écrive les secrets d'état dans une dépêche ? Non; on se sert de chiffres, d'énigmes ou de symboles. Il y avait une négociation de mariage dans cette pantoufle. On voulait marier une princesse de la famille impériale à l'Électeur de... Ordinairement on envoie un portrait, mais de tous les attraits d'une femme un petit pied est celui auquel notre Électeur tient le plus; voilà pourquoi on avait cru devoir lui envoyer une pantoufle de la princesse...

Une nouvelle consternation s'empara de Lusigny. Le lendemain le comte de B... lui annonça qu'il avait vainement essayé de justifier sa conduite.

— Le mariage est manqué, lui dit-il; on est furieux contre vous. Il y a eu un conseil des ministres tenu au sujet de votre mission; l'empereur a dit : « Je veux que Lusigny soit châtié sévèrement. » — Mais j'ai obtenu de mon cousin que l'affaire serait étouffée à condition que vous quitteriez Paris sur-le-champ.

— Un exil ?

— Oui, mon ami, vous êtes exilé à Carpentras.

Le diplomate courba la tête sous ce juste châtimement, et il se rendit à Carpentras où il passa deux ans, armé de sa philosophie et rêvant aux orages de la vie politique. Dans cet intervalle, sa femme mourut, et le comte de B... ne survécut que peu de temps à M^{me} de Lusigny. L'exilé avait sollicité son rappel, on ne lui avait pas répondu; cependant sa présence à Paris était indispensable aux soins de ses affaires particulières; il revint, bravant la colère impériale. Il est vrai que l'empereur étant occupé à la retraite de Russie, Lusigny pouvait raisonnablement espérer qu'il ne songerait pas à lui. Dans la succession de sa femme, le diplomate fit une singulière trouvaille; — c'était une pantoufle exactement pareille à celle qu'il avait précieusement conservée en souvenir de sa mission. Les deux faisaient la paire.

Il cherchait l'explication de cette énigme, lorsque la restauration arriva. Lusigny se présenta comme une victime de l'ancien ordre de choses, et il fit sonner bien haut les persécutions du tyran. On ne

» paix ou de guerre ne soit nettement tranchée, IL EST CERTAIN QUE TOUT CHANGEMENT DE MINISTÈRE, s'il n'est de fait » impossible, serait UNE FAUTE, UN MALHEUR peut-être, et » l'opinion publique, qui s'inquiète moins encore de la guerre » que de l'honneur du pays, s'EN ALARME AVEC RAISON.

Nous réservons le reste pour une autre fois. Seulement, rappelons à l'*Echo* qu'il a des confrères dont la conversion est moins facile que la sienne, et qui ne se livrent pas comme lui corps et âme au vainqueur du jour.

Il n'y a pas longtemps que le *Journal des Débats* disait aux membres de la coalition : Un jour viendra peut-être où nous vous rendrons notre appui, mais nous ne vous rendrons jamais notre estime.

M. Henri Fonfrède, le champion chaleureux de la prérogative royale, écrivait il y a quelques jours, dans le *Courrier de Bordeaux* :

« Ils ont mis la coalition sur la gorge de la couronne, en lui criant : le ministère ou la vie ! — C'est ce calcul bas, sordide, indigne, ce calcul dont j'expliquerai, s'il le faut, les bases et les détails, qui m'a rempli d'une antipathie profonde contre les doctrinaires et contre tout ce qui, de près ou de loin, se rattache à cette coterie égoïste et ambitieuse. Si la monarchie périt, — et que le ciel nous en préserve ! — ce n'est pas l'opposition qui l'aura tuée : seule, elle n'y aurait point réussi. La royauté mourra de la TRAHISON des doctrinaires. »

« Et maintenant on va prendre de nouveau les doctrinaires pour défendre la royauté ! — Et ce sont ces gens-là qui se sont chargés de faire les élections ! de ramener à la royauté les électeurs devant lesquels ils ont porté témoignage contre la royauté ! de rétablir les doctrines monarchiques, quand ils ont déchaîné les doctrines démocratiques et leur ont donné une force invincible ? — Et parce qu'il vous plaît de tendre le col et les mains au joug de ces sophistes avides, vous voudriez que nous nous fissions aussi les agents de cette mystification ? — Merci. »

« Nous acceptons la défaite, mais nous n'acceptons pas la honte; nous vous en laissons le monopole. Nous voulons que la fin de notre carrière soit pure comme le commencement. Nous ne voulons pas engager notre loyauté pour servir de garantie à ceux qui nous ont trahi et perdu. Gardez pour vous cette mission et les récompenses qu'elle doit traîner après elle. »

« Et souvenez-vous, qui que vous soyez qui acceptez cette tâche honteuse... que personne ne vous croira : on vous dira que les hommes qui ont parlé contre la royauté parce qu'elle leur avait ôté le ministère, et qui parlent pour la royauté à condition qu'elle leur rende le ministère, NE MÉRITENT PLUS LA CONFIANCE DES HONNÊTES GENS; ET VOUS MÊMES VOUS LA PERDREZ, CETTE CONFIANCE, SI VOUS VOUS OBSTINEZ A VOULOIR L'OSTENSER POUR EUX ! »

Une jeune femme de 26 ans, qui paraît avoir été atteinte d'alléation mentale et avait menacé plusieurs fois de se suicider, s'est asphyxiée lundi soir, rue St.-Etienne, avec son jeune enfant, âgé de 6 mois, qu'elle allaitait. Son mari, en rentrant le soir, a été obligé de faire enfoncer la porte derrière laquelle elle avait traîné une lourde commode. Cette malheureuse femme a été trouvée accroupie dans un coin de la chambre, tenant son enfant dans ses bras et la tête au-dessus d'un fourneau à charbon. On a envoyé chercher un médecin mais tous les secours de l'art ont été inutiles. La mère et l'enfant n'existaient plus.

pouvait lui refuser un emploi proportionné à ses malheurs; on lui devait un dédommagement pour sa carrière interrompue et son long exil. Il se vantait d'avoir fait manquer un mariage politique, l'union projetée entre l'Électeur de... et une princesse alliée à la famille impériale; et cela, disait-il, par dévouement à la cause des Bourbons. Il signait ses pétitions : — LUSIGNY, ancien diplomate et envoyé extraordinaire près le grand-duc de...

On ne fit pas droit à ses réclamations, et pour se venger, Lusigny, qui tenait toujours à se distinguer dans la carrière politique, résolut de se faire nommer député et de siéger dans les rangs de l'opposition. Pour obtenir les suffrages des libéraux, on lui conseilla de se lancer dans l'industrie; c'était un moyen de faire oublier la particule aristocratique qui précédait son nom, et d'acquiescer de l'influence dans un département. Par malheur, Lusigny entendait mal les affaires, et il se ruina avant d'être élu.

Privé de toutes ressources, l'ancien diplomate se vit réduit à accepter pour vivre une place de secrétaire chez un ancien collègue, le baron de L..., qui avait rempli plusieurs postes dans la diplomatie. Retiré du monde politique, le baron était occupé à rédiger ses mémoires, et c'était pour l'aider dans ce travail que Lusigny était entré à son service.

En feuilletant les papiers de son patron, le secrétaire trouva un jour une lettre signée du comte de B... et ainsi conçue : « Dans le » portrait que tu me fais de la belle marquise de V..., qui l'a inspiré » une si vive passion, tu me vantes son joli pied. Sous ce rapport, je » suis aussi heureux que toi. »

— Un charmant souvenir, dit le baron à Lusigny; j'étais alors ministre plénipotentiaire auprès du grand-duc de...

— En effet ! Je me rappelle... C'était vous ! votre nom était sur mes dépêches !

— Oui, continua le baron, sans s'arrêter aux paroles de Lusigny, qui ne lui avait jamais parlé de sa mission; oui, je représentais la France dans cette cour où il y avait beaucoup de jolies femmes, et entre autres la marquise de V... Cette lettre du comte, qui était mon intime ami, me piqua vivement. Un aussi joli pied que la marquise ! c'était impossible. Je lui proposai un pari de cinq cents louis; il accepta. Je lui envoyai un soulier dans lequel vous n'auriez pas mis deux de vos doigts; il me répondit qu'il avait gagné, et qu'il allait m'expédier une pantoufle...

— Une pantoufle de velours vert ? s'écria Lusigny.

— Je ne sais, car je ne l'ai jamais vue. Mais ce qu'il y a de plus piquant, c'est que cette pantoufle devait m'être apportée par le mari... Comprenez-vous ? Malheureusement je fus, sur ces entrefaites, envoyé en Amérique avec une mission laborieuse, qui m'a retenu long-temps, et je n'ai plus entendu parler du comte, ni de sa pantoufle, ni de notre pari. Quand je suis revenu en France, mon pauvre ami était mort... Mais nous raconterons cette anecdote dans mes mémoires, et je vous charge d'arranger cela d'une manière piquante.

EUGÈNE GUINOT.

(*Courrier Français.*)



Le courrier de Paris n'est point arrivé mardi. Un essieu s'étant cassé à la malle dans la forêt de Fontainebleau, cet accident a occasionné un assez long retard. Les lettres et les journaux n'ont pu être distribués que le lendemain matin. Voilà la seconde fois, en quelque jours, que cet accident se renouvelle.

Des journaux de Paris ont annoncé que l'ex-reine régente d'Espagne était arrivée à Montargis samedi soir. Cette nouvelle paraît prématurée, car l'épouse de don Ferdinand Munoz n'est point passée à Nevers.

Nous apprenons en effet que Christine s'est embarquée le 5, à Marseille, pour visiter Toulon.

Le bruit s'est répandu qu'un individu assez bien mis est tombé, par accident, à Nevers, dans la Loire, où il s'est noyé. Un capitaine d'un des bateaux à vapeur atteste l'avoir vu. Cependant on n'a pas encore entendu dire que le cadavre ait été repêché. Nous n'avons pas appris non plus que quelqu'un de la ville ait subitement disparu, et les recherches de la police n'ont pu faire découvrir qu'aucun étranger logeant dans les hôtels de la ville ne se soit pas représenté.

Il paraît que les ravages occasionnés par le débordement du Rhône, ont causé de tels dégâts à la route de Paris à Marseille, qu'il faudra de grandes réparations avant que le service régulier de la malle et des diligences entre ces deux villes puisse être rétabli. On a été encore deux jours, à Nevers, sans recevoir de nouvelles de Lyon. Le courrier de cette ville à Strasbourg a passé plusieurs fois à Nevers, où il a apporté mardi, les journaux de Lyon des 7, 8 et 9. Le *Censeur* est rempli de récits des scènes de désolation occasionnées par les eaux. Ce journal a été deux jours dans l'impossibilité absolue de paraître. Le numéro de lundi n'est pas timbré. Les bureaux du timbre étaient fermés. Mercredi matin, une malle de Marseille à Paris, qui a fait un grand détour, est passée à Nevers, après quatre jours de route.

Les communications paraissent rétablies entre Nevers et Mâcon, car nous recevons les journaux de cette dernière ville.

Theatre de Nevers.

Spectacle du jour.

L'Homme en place ou les deux Gendres; comédie en cinq actes et en vers. *Ainée et Cadette ou deux éducations*, comédie en deux actes, mêlée de chant. *Le pas de Kiaking*, dansé par Mme. Bourgeois et M. Hazard. *La levée de 300,000 hommes*, vaudeville nouveau en un acte.

TRAVAUX LÉGISLATIFS.

Chambre des Députés.

Fin de la séance du 6 novembre.

Après la nomination du président, la chambre a procédé à l'élection des vice-présidents.

Voici le résultat de cette opération: Nombre des votants, 366. Majorité absolue, 184. Les suffrages ont été ainsi répartis MM. Calmon 289, Dufaure 213, Jacqueminot 196, Salvandy 185, Ganneron 167, de Sade 157, de Tracy 74, Caumartin 70, B. Delessert 30, Lamartine 9, Passy 4. MM. Calmon, Dufaure, Jacqueminot et Salvandy sont nommés vice-présidents.

Séance du 7.

M. Delaborde écrit de Genève à la chambre qu'il donne sa démission de questeur.

La chambre entend le rapport sur l'élection de M. Goury élu dans le Finistère et conformément aux conclusions de ce rapport, prononce son admission.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination des secrétaires. Votants, 364. Majorité absolue, 183. Au premier tour, M. Bignon seul est élu par 211 suffrages. Au second tour, sur 255 voix, M. Havin obtient 190 voix, M. Boissy d'Anglas 184 et sont nommés secrétaires. A un troisième tour M. Galos est élu par 134 suffrages sur 234.

Séance du 9 novembre.

L'ordre du jour appelle l'installation du bureau.

Le président d'âge, après une courte allocution à la chambre, cède la place à M. Sauzet qui adresse quelques mots à la chambre, et lit ensuite une lettre du ministre de l'intérieur, qui annonce que la duchesse d'Orléans est accouchée d'un fils qui portera le nom de duc de Chartres.

La chambre décide que les députés se transporteront à l'issue de la séance auprès du roi pour lui adresser leurs félicitations à ce sujet.

Le ministre du commerce présente un projet de loi portant demande d'un crédit extraordinaire de 5 millions pour secourir les personnes victimes des inondations du Rhône et de la Saône.

Le ministre des travaux publics présente un projet de loi portant demande d'un crédit d'un million, destiné aux réparations de plusieurs routes royales qui ont souffert de ces inondations.

L'admission de M. Mesgrigny est prononcée.

M. Larabit dépose sur le bureau une pétition concernant l'organisation de la garde nationale mobile.

M. le général Leydet est nommé questeur par 203 voix sur 364. en remplacement de M. Delaborde qui a donné sa démission.

Commission de l'Adresse.

MM. les députés se sont réunis le 10 novembre dans les bureaux pour nommer les commissaires chargés de rédiger le projet d'adresse.

Dans le quatrième bureau, la discussion n'a pas été longue. M. Garnier-Pagès est le seul qui ait pris la parole, il a demandé que les commissaires déclarassent s'ils étaient dans l'intention de réclamer des renseignements de manière à ce que la France puisse enfin connaître la vérité sur tout ce qui s'est passé.

M. Lamartine a répondu qu'il croyait, comme M. Garnier-Pagès, que les commissaires devaient réclamer tous les renseignements qu'ils pouvaient élever leurs votes et servir à la manifestation de la vérité.

Au premier tour de scrutin, M. Lamartine eu 18 voix, M. Garnier-Pagès 9, et M. Dufaure 8. M. Dufaure ayant déclaré qu'il désirait ne pas être nommé, M. Lamartine, au second tour de scrutin, a réuni 22 voix, et a été nommé commissaire du quatrième bureau.

Dans le sixième bureau, la discussion a été de peu d'intérêt. M. Sébastiani a pris la parole et a prononcé quelques phrases sur la question d'Orient. Il a rappelé qu'en 1806 l'empereur l'avait envoyé à Constantinople avec mission de protester par sa politique auprès de l'empire ottoman contre les envahissements de la Russie. M. Sébastiani pense que l'intégrité de la Turquie ne peut être maintenue que si le pacha d'Égypte est entièrement sacrifié. M. Delessert Benjamin a réuni 12 voix contre 18 données à M. Ganneron.

Dans le septième bureau, M. Passy a été élu à la presque unanimité.

Dans le huitième bureau, M. Dupin a été élu ayant obtenu 28 voix contre 12 données à M. Billaut.

Dans le neuvième bureau, M. Salvandy a obtenu 29 voix et M. Berville 11. M. Berville, partisan du ministère du 1er mars, a pris la parole et a désavoué la politique des journaux qui avaient soutenu ce ministère. M. Janvier a répondu que le ministère pouvait désavouer tel ou tel article de journal, mais qu'il ne pouvait désavouer aujourd'hui une polémique qui avait duré six mois et qui l'avait ouvertement acceptée; que ce désaveu était à la fois de l'imposture et de la lâcheté.

Dans le 10^e bureau, le général Bugeaud a renouvelé ses attaques contre la presse en général et surtout contre les journaux qui ont soutenu le ministère du 1er mars. Il a obtenu 23 voix et M. de Tocqueville 22. Le général Bugeaud a été nommé commissaire.

Dans le 7^e bureau, 25 voix ont été données à M. Jacqueminot et 21 à M. Gustave de Beaumont. M. Jacqueminot a été nommé commissaire.

Dans le 3^e bureau, M. Remusat, 21 voix et M. Hébert 19. M. Remusat a été élu.

Dans le 5^e bureau, M. Ducos a été nommé et a réuni 24 voix. En résumé:

1^{er} Bureau, M. Bugeaud. — 2^e Bureau, M. Passy. — 3^e Bureau, M. Remusat. — 4^e Bureau, M. Lamartine. — 5^e Bureau, M. Ducos. — 6^e Bureau, M. Benjamin Delessert. — 7^e Bureau, M. Jacqueminot. — 8^e Bureau, M. Dupin. — 9^e Bureau, M. Salvandy.

Comme on voit, la majorité de la commission est acquise au ministère. Quant à la discussion qui a eu lieu dans les bureaux, elle a été de peu d'intérêt. La plupart des membres de la gauche se sont abstenus, réservant leur opposition pour la discussion publique.

FAITS DIVERS.

Le *Moniteur Parisien* annonce qu'Ibrahim, en réunissant toutes les troupes qui lui restent, peut encore disposer de 50,000 hommes; le correspondant ajoute que le fils de Méhémet-Ali se dispose, avec ces forces, à franchir le Taurus. Les événements ont fait bien du chemin, et la saison est bien avancée pour qu'Ibrahim puisse s'aventurer maintenant dans l'Asie-Mineure.

Il reste une autre chance à Mehemet-Ali pour arrêter les progrès des alliés en Syrie: cette chance, dont nous n'exagérons pas la portée, est dans les vents du Sud-Ouest. Cet auxiliaire, sur lequel le vice-roi a peut-être trop compté, a déjà débloqué les passes d'Alexandrie. Une lettre de cette place, publiée par le *Portefeuille Maltais*, annonce en effet qu'à la date du 19 octobre, l'escadre de blocus avait été forcée de prendre la large et se tenait à dix lieues de la côte. Si la même cause obligeait les vaisseaux qui protègent les points occupés par les alliés en Syrie d'abandonner à leurs seules forces les troupes débarquées, il ne serait pas impossible que la conquête ne fût à recommencer. Les vivres manqueraient bientôt, les maladies ne tarderaient pas à abattre le moral et les forces de chaque garnison; les troupes d'Ibrahim feraient le reste. Ce n'est ni la sympathie, ni les secours des insurgés du Liban qui viendraient aider les garnisons alliées contre les efforts d'Ibrahim et contre les tristes effets de la mauvaise saison; car plusieurs correspondances dont la source n'est point suspecte, s'accordent à dire que les montagnards refusent de reconnaître les autorités turques et déclarent ne vouloir se soulever que pour leur propre compte.

Dimanche un commissaire de police s'est présenté dans nos bureaux pour saisir le *National*. Il nous a montré une ordonnance signée Baroche, laquelle, «vu le réquisitoire de M. le procureur du roi dénonçant un article intitulé *l'Armée sous le ministère du 1er mars*, » commandait à tout officier de police, de ce requis, de saisir le *National* à la poste et dans ses bureaux, et partout où besoin sera. »

(National).

On écrit d'Alger au *Censeur de Lyon*, le 27 octobre:

Le maréchal a ouvert la campagne d'automne; il a formé une colonne de 8,000 hommes avec tous les soldats valides qu'il a pu trouver dans les 2^e, 3^e et 17^e légers, 23^e, 34^e, 48^e et 58^e de ligne, avec les zouaves, les tirailleurs de Vincennes, le 2^e bataillon d'infanterie légère d'Afrique, le 1^{er} chasseur d'Afrique, le génie et l'artillerie.

Le convoi, composé de 1,200 mulets et 200 charrettes, emporte des vivres et des munitions pour vingt jours de campagne et pour le ravitaillement de Medeah et de Miliana. Ces deux villes ne seront pas évacuées. On ne sait pas encore si le maréchal conduira sa colonne le long du Chélif jusque dans la province d'Oran, formant deux grandes bases d'opérations à Medeah et Miliana.

Voici comment l'*Observateur autrichien* rapporte les événements qui ont mis les Anglais en possession de la personne du prince des Druses, Emir-Beschir, devenu leur captif et qu'ils viennent de faire embarquer à bord de l'un de leurs vaisseaux pour le transporter à Londres.

On sait, dit l'*Observateur*, qu'Emir-Beschir avait conclu le 5 octobre avec les envoyés du séraskier ture, Izzet-Méhémet-Pacha,

et de l'amiral Stopford, une convention par laquelle il prenait l'engagement de faire sa soumission au sultan et d'envoyer dans le camp turc ses deux fils en otages, à condition qu'on lui garantirait la sûreté de sa personne et de ses biens. Mais cette soumission n'ayant pas eu lieu au jour fixé, et Emir-Beschir n'ayant pas fait connaître les motifs de ce retard, l'amiral Stopford ne se crut plus lié par la convention qu'il avait conclue avec lui, et publia le surlendemain par lequel S. H. prononçait la déchéance d'Emir-Beschir, et nommait au gouvernement du Liban un parent de ce dernier, l'emir El-Kaszin, qui au nom du sultan fut de suite revêtu par un envoyé d'Izzet-Pacha des insignes de sa nouvelle dignité.

En recevant la nouvelle de sa destitution, qui lui parvint le 9, Emir-Beschir fut saisi de terreur; il alla aussitôt s'enfermer avec ses fils dans son harem, et personne ne fut plus admis en sa présence. Dès le lendemain il se mit en route avec toute sa famille et une suite nombreuse, pour Saïde, où il arriva le 11, et où il se mit à la disposition du capitaine de vaisseau Barkley, commandant de cette station. Le jour suivant il fut, selon l'ordre de l'amiral Stopford, mis à bord d'un bateau à vapeur anglais et transporté avec tous les siens à Beyrouth.

Avant de quitter sa résidence de Deir-el-Kamar, Emir-Beschir a ordonné aux Druses de se joindre aux Maronites et de marcher contre Ibrahim-Pacha.

— On écrit de Toulon du *Courrier Français*:

« Les événements de la Syrie sont graves; il paraît que les troupes égyptiennes se laissent intimider par les habits rouges, et que l'armée d'Ibrahim commence à manquer de vivres par suite de l'épuisement du pays et des soulèvements de la montagne. L'emir Béchir a abandonné la cause de Méhémet-Ali, et il s'est rendu à Saïde, puis à Beyrouth, avec quelques milliers de paysans; ce prince de la montagne a été embarqué sur le *Cyclope* et conduit à Malte, où il est arrivé avec une suite de cent vingt personnes. S'il a conservé quelque influence sur les Maronites, comment se fait-il qu'on ne l'ait pas laissé leur tête? On croit à Malte que Béchir, qui avait excité contre lui la haine des montagnards, a été chassé par ces derniers, et que ceux-ci veulent être indépendants des coalisés et de Méhémet-Ali. Les Druses restent fidèles à Ibrahim; ils ont repoussé toutes les séductions qu'on a employées pour les corrompre.

Voici qu'elle était, le 12, la situation des coalisés sur la côte de Syrie; Beyrouth a été pris après deux attaques acharnées par terre et par mer; Soliman n'a pas capitulé; il a évacué la ville parce que les vivres commencent à manquer, et que rien ne pouvait lui arriver, car la place était bloquée par les troupes du camp de Djouni et par quelques bandes de montagnards. Les alliés ont fait occuper cette ville par les troupes du camp. Saïde est toujours au pouvoir des Anglo-Turcs; cette place a été inutilement attaquée par Ibrahim avec un corps de 6,000 hommes. Djebel et Tyr sont aussi occupés par les coalisés. Il reste encore à Ibrahim Saint-Jean-d'Acre, qui probablement ne sera pas même attaqué; Tripoli et Tortosa, que les alliés bombardent sans succès et avec perte depuis quelques jours; Jaffa, Césarée, Tarsous, Latakia et quelques petits villages sur le bord de la mer. Caïffa a été évacué par les Turcs. Le fond de la rade de Tripoli ne permet pas aux gros bâtiments d'approcher, et les boulets que les Anglais envoient de loin ne font aucun mal à la ville; à Tortosa, la garnison, forte de 3,000 hommes, a battu les alliés qui tentaient un débarquement, et les a forcés à regagner le bord avec un assez grand nombre de morts et de blessés; ces derniers ont été déposés sur un flôt.

Il y a 5,000 Anglais, 500 Autrichiens et 7,000 Turcs à terre, et plus de 20 bâtiments le long de la côte, dont 14 vaisseaux, et cependant les coalisés n'ont pas fait de grands progrès. Ils ont à leur tête quatre amiraux, Stopford, Napier, Bandiera, Walker; deux généraux, Smail et Joekmus, tous Européens, et ils restent sur le rivage, prêts à se rembarquer au premier revers. Les Anglais ont de l'or, des fusils, des vivres et de pompeuses promesses à offrir aux montagnards, et ceux-ci résistent pour la plupart à ces séductions et restent chez eux, à l'exception de quelques vagabonds et malheureux que l'espoir du butin attire au camp des alliés. Ceux-ci, pour les entraîner, ont occupé d'abord les villes les plus rapprochées de la montagne, et s'ils ont un moment réussi, ils ont été bientôt abandonnés par leurs nouveaux et douteux auxiliaires.

On ne sait pas au juste ce qui se passe dans l'intérieur; mais des déserteurs de l'armée égyptienne arrivés le 12 à Beyrouth annoncent que Soliman-Pacha a fait sa jonction avec Ibrahim à trois lieues vers la montagne, entre Tripoli et Beyrouth, et qu'ils ont environ 6,000 réguliers; les autres troupes sont au-dessus de Saïd pour contenir les Maronites. Ibrahim, d'après ces déserteurs, semble plus occupé de soumettre les insurgés du Liban que de combattre les alliés; il attend des renforts de Marasch et de l'Égypte.

Ce sera un spectacle très édifiant que de voir l'ambassadeur du 1^{er} mars, à Londres, attaquer le chef de ce cabinet, dont il exécute la pensée. Cela sera digne de la précaution déjà prise par M. Guizot pendant son ambassade, et qui l'a porté à communiquer des copies de ses dépêches officielles à M. Villemain, adversaire déclaré de l'administration. (*Courrier Français.*)

— On écrit de Malte, 27 octobre, au matin:

« Le *Cyclope* vient d'entrer à Malte; il porte l'emir Béchir et sa suite. Le blocus d'Alexandrie a commencé le 16; il ne sera étendu, assure-t-on ni aux navires de guerre, ni aux bâtiments porteurs de la correspondance que Méhémet-Ali a promis de ne point inquiéter. On n'a point de nouvelles de l'escadre française; mais on sait que le *Météore*, bateau à vapeur de guerre, arrivé le 21 à Syra, est porteur d'ordres pressants pour l'amiral Hugon.

La commission de l'Adresse, à la chambre des pairs, est composée de MM. le comte Roy, Barthe, Girod (de l'Ain), le baron Mounier, le comte Molé, Méthou et Laplagne-Barris, tous adversaires de M. Thiers.

Les inondations du Rhône et de la Saône ont eu des effets terribles. A Lyon, une usine à gaz, une fabrique de papier peint fournissant du travail à près de cent ouvriers et plus de 200 maisons ont été renversées. L'incendie a encore mêlé ses horreurs aux désastres du débordement. Des bandes de voleurs se sont organisées pour le pillage. Des ponts ont été brisés, des levées emportées. Dans toute la Bresse et dans tous les départements de l'Est, toutes les campagnes ont été inondées et désolées; un grand nombre de maisons sont écroulées et les populations comptent de nombreuses victimes. Les pertes et les désastres sont immenses. Dans le Beaujolais toutes les petites rivières sont débordées. Il faut remonter jusqu'à 1711 pour trouver une inondation semblable à celle qui vient de désoler tout le littoral du Rhône et de la Saône.

Annonces, Avis divers.

AVIS.

Krieger, Brasseur a l'honneur de prévenir le Public, qu'il occupe le Café du Centre, et qu'il tient entrepôt de bière mousseuse, à 3 francs le panier composé de 12 cruchons; si l'on prend au-dessous, on la payera 35 centimes, prix ordinaire.

FOIRES DE LA NIÈVRE. — Novembre.

Table listing fairs in Nièvre with columns for date, location, and other details.

MARCHÉ DE NEVERS DU 7 NOVEMBRE 1840.

Table showing market prices for various commodities like wheat, rye, and oats at Nevers.

Il a été vendu 24 voitures de foin, 6 voitures de paille glotte, 8 voitures de paille bourrue.

BOURSE du 10 Novembre.

Table showing stock market prices for various regions and commodities.

Marché de Sceaux du 9 novembre 1840.

Table showing market prices for livestock like cattle and sheep at Sceaux.

HALLE DE PARIS. - FARINES, les 159 kil.

Table showing flour prices at Paris with columns for grade and price.

Résumé des variations sur les cours du blé aux marchés ci-dessous.

Hausse. — Brezollas, Cambrai, Châlons-sur-Marne, Chartres, Crépy, Etampes, Meun. Nogent-le-Rotrou, Orléans, Provins, Rambouillet.

MARCHÉ DE PRÉMEY.

Table showing wheat prices at Premy with columns for quantity and price.

Étude de M^e ALPH. BONABEAU, avoué, demeurant à Nevers, rue du Fer, n^o 12.

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE,

En l'audience des criées du tribunal civil de Nevers,

DE DIVERS

IMMEUBLES

Situés dans les communes de Cossaie et Laménay, canton de Dornes, appartenant aux sieur et dame Charles Dorin.

La 1^{re} publication du cahier des charges aura lieu le deux décembre mil huit cent quarante, à midi;

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, qu'il sera procédé, après l'accomplissement des formalités voulues par la loi, en l'audience des criées du tribunal civil de première instance séant à Nevers,

Et à la requête, poursuite et diligence du sieur Guillaume Bureau jeune, propriétaire et menuisier, demeurant en la commune de Lucenay-les-Aix, ayant pour avoué constitué, Me Alphonse Bonabeau, avoué, demeurant à Nevers, rue du fer n^o 12.

Sur et contre la dame Marie Jarre, épouse du sieur Charles Dorin, et ledit sieur Dorin, son mari, conjointement obligés, propriétaires, demeurant en la commune de Cossaie.

A la vente sur saisie immobilière, au plus offrant et dernier enchérisseur, des biens situés dans les communes de Cossaie et Laménay, canton de Dornes, arrondissement de Nevers, département de la Nièvre, saisis réellement à la requête du sieur Guillaume Bureau jeune, sur les époux Dorin, sus-nommés, suivant procès-verbal du ministère de François Mathieu, huissier à Dornes, en date des cinq, treize et quinze juin mil huit cent quarante, enregistré à Decize, les neuf et dix-sept du même mois, visé avant l'enregistrement, par M. Antoine Roy, maire de la commune de Cossaie, et par M. Meilheur, greffier de la justice de paix du canton de Dornes, le quinze dudit mois de juin, après que copie dudit procès-verbal a été remise à chacun d'eux; ledit procès-verbal transcrit en outre littéralement au bureau des hypothèques de Nevers, le cinq septembre mil huit cent quarante, vol. 20, n^o 6, par monsieur Pillion, conservateur, qui a reçu les droits, et au greffe du tribunal civil de Nevers le quatorze du même mois, sur le registre destiné à ces transcriptions, par monsieur Charles Hippolyte Delaplace, greffier en chef dudit tribunal.

En conséquence il sera procédé à la vente des immeubles saisis et ci-après désignés, faite par les époux Dorin d'avoir satisfait au commandement qui leur a été fait par exploit de Mathieu, en date du vingt-neuf avril mil huit cent quarante, enregistré, et d'avoir payé au sieur Bureau la somme de dix-huit cents francs, montant en principal d'une obligation souscrite par les époux Dorin, au sieur Bureau, par acte reçu M. Cimetière, notaire à Lucenay-les-Aix, le vingt-six novembre mil huit cent trente-sept, enregistré, les intérêts échus de ce capital, et les frais faits pour arriver au paiement.

DESIGNATION.

1^o Une maison d'habitation sur une superficie d'environ trois ares quatre-vingt-dix centiares, construite en bois et en marelles de terre, couverte en

paille, tenant du midi la cour; du nord, la propriété des époux Dorin, d'occident la cour des époux Dorin, du levant un petit enclos aux époux Dorin; le Bâtiment a deux portes qui donnent sur la cour, au midi, l'une à la cuisine et une à une chambre à côté et au même aspect; deux autres portes, servant à des écuries qui font un seul et même tenant; et font partie du principal corps de Bâtiment, une autre petite croisée à l'orient, servant d'entrée au grenier, et dans le pignon auquel sont adossés une cheminée et un four, et au nord il existe une porte dormante.

2. Une cour contenant environ un are tenant le bâtiment ci-dessus désigné au nord, midi un petit jardin, orient et occident des terres aux époux Dorin, à ces deux aspects il existe deux sorties, qui conduisent à la voie publique.

3. Un petit jardin clos de la contenance d'environ deux ares quatre-vingt-quinze centiares, tenant du nord la cour, midi et orient la voie publique et d'occident le chemin qui conduit de la cour à la voie publique.

4. Un petit enclos de la contenance d'environ un are trente centiares et autrefois faisant partie de la cour tenant d'occident le surplus de la cour et le bâtiment ci-dessus désigné, du midi la voie publique, orient la voie publique et un bâtiment à Antoine Thomas, du nord à Antoine Morand et les héritiers Blandin.

5. Un enclos composant jardin, chenevière, terres en culture de la contenance d'environ quarante ares trente centiares tenant du midi la voie publique, orient la cour et le bâtiment d'exploitation ci-dessus désigné et le sieur Morand, et du nord la voie publique.

6. Une chambre existant et faisant partie d'un corps de bâtiment construit en marelle et terre, couvert à paille, la dite chambre pouvant avoir une superficie d'environ vingt centiares; cette chambre par suite des partages qui sont survenus, tient du midi une autre chambre appartenant aux époux Valet du nord la cour ci-après, sur laquelle elle est éclairée par une petite porte, orient les époux Valet, occident Jean Blondelet, grenier au-dessus.

Sur la partie septentrionale du principal corps de bâtiment dont cette chambre fait partie, il existe une cour de la contenance d'environ deux ares vingt centiares, laquelle tient d'occident à Antoine Morand et Pierre Valet, d'orient, Blondelet et les époux Valet; fait aussi partie de cette cour, un puits qui existe dans le milieu, construit à chaux et moëlon.

Les époux Dorin, par suite des partages qui sont survenus dans les communautés des ouillères, ont eu la réserve d'un droit de passage dans cette cour, et de mitoyenneté ainsi que sur le puits pour le desservissement de la chambre ci-dessus mentionnée avec Antoine Morand, Blondelet, les époux Valet, et autres co-propriétaires.

7. Un petit morceau de terre autrefois vigné et actuellement en culture, de la contenance d'environ trois ares soixante dix centiares, tenant les époux Valet, nord Blondelet, fossé entre, occident Blondelet et Antoine Morand, orient Blondelet.

8. Une chenevière de la contenance d'environ deux ares trente centiares, tenant du midi Blondelet, ainsi que du nord, du levant et couchant, les époux Valet.

9. Dans la Varenne Crêteau. Une pièce de terre en labours, de la contenance d'environ quarante ares quatre-vingt-dix centiares, tenant du midi, Blaise et Pierre Brivet, nord Jean Blondelet, du couchant Blondelet et levant veuve Morand.

Un pré nommé Moireux, de la contenance d'environ cinquante-cinq ares, tenant du midi, la voie publique, occident au pré à Blondelet, nord et est à monsieur Daillanson.

11. Une pièce de terre dite de l'Étang Guillon, actuellement en une seule pièce dont la partie méridionale est en blé et la partie septentrionale en pâture, laquelle tient du midi à l'étang Guillon, d'orient à l'étang et Pierre Valet, nord Pierre Valet, et autre Valet, couchant les héritiers Morand, contenant environ trois hectares neuf ares quatre-vingt centiares.

12. Une autre pièce en pâture, de la contenance d'environ quinze ares vingt-deux centiares, sur la partie méridionale de l'étang Guillon, tenant du midi aux héritiers Morand, du nord à monsieur Dechone, levant le sieur Valet et couchant Thomas des Peigniers.

13. Une autre pièce formant un triangle régulier, de la contenance d'environ quinze ares vingt centiares, tenant de l'orient à Jean Gilbert Brivet et autres, nord ouest à l'étang Guillon, sud ouest à Antoine Thomas.

14. Une petite vigne de la contenance d'environ trois ares soixante-dix centiares, tenant du nord Antoine Thomas, midi Valet, orient Jean Blondelet, occident héritier Morand.

15. Une pièce de terre dite vigne de l'étang Guillon, de la contenance d'environ quatorze ares soixante-dix centiares, actuellement en blé seigle, tenant du nord les héritiers Morand et du midi, Blaise et Pierre Brivat, couchant Antoine Thomas.

A partir de la vigne de l'étang Guillon pour aller au Panloup, il existe une grande étendue de Bruyères nommée de l'étang Fombert dont un morceau même est actuellement emblavé en seigle par les époux Dorin, bien qu'il n'existe point de partage et que ces bruyères soient indivises entre Julien père et fils, Antoine Valet, héritiers Morand Jean Blondelet et monsieur Dechone, lesquelles bruyères, nous n'avons pas saisies réellement quoique comprises aux présentes, mais dont nous nous sommes fait la réserve expresse, en cas d'insuffisance de provoquer le partage en justice.

Il existe encore après l'étang Guillon, à l'endroit des houillères un grand tènement de bruyères nommées Bruyères, du quartier, et indivis comme les Bruyères de l'étang Fombert.

16. Une pièce de terre nommée le Panloup, de la contenance d'environ cinquante ares, tenant du nord monsieur Dechone, midi les héritiers Morand, ainsi que du levant, couchant monsieur Dechone.

17. Une autre pièce de terre nommée le Panloup de la contenance d'environ dix-huit ares quatre-vingt-dix centiares, tenant du nord et midi les héritiers Morand levant et couchant monsieur Dechone.

18. Une petite bois nommé le Cornillon, de la contenance, d'environ vingt-cinq ares cinquante centiares, tenant du couchant la voie publique, levant à Antoine Thomas, nord Jean Gilbert, midi à Antoine Thomas.

19. Une pièce de terre nommée la Ville en labours, de la contenance d'environ trente-neuf ares quarante centiares, tenant du nord, les héritiers Blondin, midi M. Dechone, orient Antoine Thomas et Valet du Buchon couchant, autre Pierre Valet et les époux Dorin, petit morceau de fossé entre.

20. Une autre pièce de terre nommée la Ville, de la contenance d'environ dix-huit ares quatre-vingt centiares, tenant du nord à Antoine Thomas, midi Pierre Valet, couchant à la voie publique, et d'orient les époux Dorin petit morceau de fossé entre.

21. Une vigné nommée Lozière, en culture actuellement, de la contenance d'environ sept ares vingt centiares, tenant du nord Jean Dobinet ainsi qu'au sud, et est, ouest Lozier Pierre.

22. Une pièce de terre, nommée les Rompas, de la contenance d'environ un hectare trente-quatre ares trente centiares, tenant du nord à monsieur de Cer-

taine, midi à Jean Dobinet, orient à monsieur de Certaine.

23. Une autre pièce, nommée les Rompas, tenant du nord à Pierre Valet, midi à Gilbert Dubois, levant aux héritiers Lozier, couchant veuve Blandin, de la contenance d'environ soixante ares cinquante centiares.

24. Une autre pièce de terre, en jachère, dans la même varenne, de la contenance d'environ vingt-un ares dix centiares, tenant du nord à Jean Gilbert, midi héritiers Morand, levant le chemin de desserte de la varenne, et couchant à Pierre et Blaise Brivet.

25. Un enclos qui tient du nord Jean Gilbert, midi héritiers Morand, levant des terres communes, couchant Jean Blondelet, et dont environ soixante ares quatre-vingt-dix centiares en marre, et vingt ares vingt centiares en pâture.

26. Un pâturail clos, de la contenance d'environ cinquante-trois ares vingt centiares, tenant du nord, sud et ouest la chaume commune, orient la voie publique et les époux Benoist.

27. Une pièce de terre nommée Varenne Crêteau, de la contenance d'environ cinquante-deux ares quatre-vingt-dix centiares, tenant du nord Laurent Brigaud, couchant les héritiers Lozière.

28. Un pré nommé Guillon, situé commune de Laménay, contenant environ un hectare douze ares cinquante centiares, tenant du nord le ruisseau de l'étang de Crot, midi à monsieur Daillanson, levant les héritiers Morand, et Blondelet, couchant à monsieur Daillanson.

Tous ces immeubles situés commune de Cossaie et Laménay, canton de Dornes, arrondissement de Nevers, département de la Nièvre, exploités par les époux Dorin.

La première publication du Cahier des Charges, dressé pour parvenir à la vente des immeubles ci-dessus désignés, aura lieu en l'audience des criées du tribunal civil de première instance séant à Nevers, en l'une des salles du château ducal, le mercredi deux décembre mil huit cent quarante, heure de midi.

S'adresser, pour avoir connaissance du cahier des charges, au greffier du tribunal civil de Nevers, où il est déposé, et à M^e Alphonse Bonabeau, avoué poursuivant.

Fait et rédigé à Nevers, par l'avoué poursuivant, soussigné le quinze septembre mil huit cent quarante.

Signé Alphonse BONABEAU.

Enregistré à Nevers le quinze septembre mil huit cent quarante, folio 67 recto, case cinq, reçu un franc et dix centimes, pour décime;

Signé BALLUE.

AVIS.

M. Leblanc à l'honneur de prévenir Messieurs les amateurs qu'il aura tous les jours à leur disposition des Huitres fraîches de Cancale et de Grandville arrivant tous les jours par courrier; il se transportera à domicile à toute heure du jour. Son dépôt est chez M. Minier, restaurateur, rue St.-Martin, N^o 2, chez lequel on trouvera également toute espèce de Marée fraîche et autres comestibles, tels que Truffes, Homards, Poulardes et toute espèce de gibier, etc, etc.

AVIS.

Un ancien professeur désirerait avoir deux jeunes enfants pour leur donner des leçons en commun avec son fils; ils se devront pas être âgés de plus de dix ans. S'adresser au bureau du journal.

Le Directeur-Gérant, LACOCHE.

Nevers, imprimerie de J. PINET.